

# Yonne Mémoire

numéro SPÉCIAL - janvier 2008 - 4€

ARORY

• Association pour la Recherche sur  
l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

**SOMMAIRE / La réponse de Joël Drogland à la brochure de Guy Lavrat / pages 2 à 9 / La tragédie des Dumont, le 13 juin 1944 à Guerchy / page 9 à 10, par Thierry Roblin et Claude Delasselle. / L'affaire Grégoire dans la presse icaunaise / page 11 à 12, par Claude Delasselle.**

&gt; éditorial

## Le dossier Grégoire : la réponse de l'ARORY

La publication par des membres du parti communiste, soutenue par la fédération départementale de ce parti, d'une brochure de Guy Lavrat intitulée « L'affaire Grégoire » nous contraint à répondre par ce bulletin spécial.

La publication de ce texte de Guy Lavrat est l'aboutissement d'une longue polémique, initiée et entretenue depuis bientôt deux ans par Jacques Direz, ancien résistant, ancien président de l'ARORY, et militant communiste, polémique dont on peut trouver un résumé dans le compte rendu de l'assemblée générale de l'ARORY qui s'est tenue en décembre 2006.

Jacques Direz, dans sa préface, prétend que c'est parce que Joël Drogland a refusé de rencontrer Guy Lavrat en présence de Daniel Guérin, directeur des Archives départementales de l'Yonne, que lui et ses camarades ont été « obligés » d'en venir à cette publication. Un bref rappel des faits permettra de démonter cette présentation des choses. Alors qu'en mai 2006 l'ARORY avait proposé à Guy Lavrat de rencontrer Joël Drogland pour confronter leurs arguments au

sujet du cas Grégoire, Guy Lavrat s'est livré, pendant l'été 2006, dans deux interviews publiées dans *l'Yonne Républicaine*, puis dans un article publié par le journal communiste *Les Nouvelles de l'Yonne* à des attaques très claires et précises contre Joël Drogland, dont le nom n'était pas cité certes, mais très facilement reconnaissable. Au même moment, toujours dans l'été 2006, Jacques Direz, de sa propre autorité, est intervenu auprès de la direction

**La publication par des membres du parti communiste, soutenue par la fédération départementale de ce parti, d'une brochure de Guy Lavrat intitulée « L'affaire Grégoire » nous contraint à répondre par ce bulletin spécial.**

de l'AERI pour tenter de discréditer le livre *Un département dans la guerre* que nous nous apprêtions alors à faire éditer, et d'obtenir que l'AERI refuse sa caution morale à ce livre. Heureusement prévenus à temps, nous avons alors pu convaincre la directrice de l'AERI de la fausseté des accusations portées par Jacques Direz et obtenir

que finalement la caution morale de l'AERI et de la Fondation de la Résistance soit maintenue pour cet ouvrage.

En raison de ces manœuvres, et estimant qu'il ne pouvait accepter de rencontrer une personne qui se permettait de proférer et publier des accusations diffamatoires envers lui, Joël Drogland décidait alors de refuser de rencontrer Guy Lavrat tant que celui-ci n'aurait pas cessé ses attaques et présenté des excuses. N'ayant pas obtenu satisfaction sur ce point, la rencontre n'a donc pas pu avoir lieu.

Non seulement le texte de Guy Lavrat comporte beaucoup d'accusations graves, de jugements péremptaires envers l'article de Joël Drogland sur le commissaire Grégoire, mais il englobe dans sa critique le cédérom *La Résistance dans l'Yonne* publié en 2004 (et validé par l'AERI) et le livre *Un département dans la guerre* publié en 2007. C'est donc toute l'équipe d'historiens de l'ARORY qui se sent concernée par ces attaques tendant à discréditer l'ensemble de leur travail et qui a participé à la réalisation de ce bulletin spécial.

Toute cette « affaire », puisqu'il paraîtrait que c'en est une, nous semble bien curieuse. Le travail de Guy Lavrat ne prétend pas en effet être celui d'un historien, exprimant des critiques à un autre historien, puisqu'il apparaît en tant que militant politique, communiste en l'oc-

> currence, que les noms qu'il met en avant sont ceux de militants communistes, et que la fédération de l'Yonne du Parti communiste est directement impliquée dans le financement de cette publication, comme cela est précisé en 2<sup>e</sup> page de couverture. Guy Lavrat prétend que l'argumentation de Joël Droglan s'explique par des a priori politiques : comment peut-il alors justifier son propre texte, alors que lui-même affirme clairement son appartenance politique et que toute son argumentation ne vise qu'à justifier la violente campagne menée par le parti communiste en 1945 pour obtenir la condamnation à mort de Grégoire ? Sans doute parce que pour lui, seuls les communistes peuvent détenir « la » vérité...

Il est vrai que nous avons depuis plus de dix ans, sur l'histoire de la période 1939-1945 dans l'Yonne, remis en cause un certain nombre d'affirmations données jusque là comme « la » vérité, et que cela est mal vécu par ceux qui n'acceptent pas le droit des historiens à examiner de près tous les aspects de cette période et éventuellement remettre en question certains mythes.

Mais pour autant comment admettre que l'on s'attaque à l'un d'entre nous avec cette violence, ces méthodes et ces moyens ? Nous ne pouvons nous empêcher de ressentir cela comme une tentative d'intimidation de nature politique ; nous ne l'acceptons pas car c'est inacceptable. ■

CLAUDE DELASSELLE / JEAN ROLLEY

# LA RÉPONSE DE JOËL DROGLAN À LA BROCHURE DE GUY LAVRAT

Il est assez fréquent et légitime qu'une étude historique, qu'il s'agisse d'un court article ou d'un gros volume, suscite la critique d'autres historiens ; il n'est même pas rare que la polémique s'avive ! Chacune des parties concernées développe alors ses arguments, cite des sources clairement identifiées et construit son interprétation ; des thèses s'opposent et ainsi progresse souvent la connaissance du passé : en ce sens la recherche historique est par nature révisionniste dans la mesure où elle remet en cause les connaissances jusqu'alors considérées comme établies et définitives<sup>1</sup>. Avec la publication par M. Lavrat d'une plaquette intitulée « *L'affaire Grégoire* », on ne se situe pas dans cette démarche constructive, pour trois raisons au moins.

## LE PROCUREUR ET L'HISTORIEN

L'auteur ne propose pas une étude sur les fonctions et les actions du commissaire Grégoire sous l'Occupation qui différerait dans ses conclusions de celle que j'ai publiée dans *Yonne Mémoire*, mais il consacre tout son texte à la seule réfutation du contenu de mon article. On chercherait en vain une structure originale, une démonstration cohérente, un plan personnel : le seul fil conducteur est le plan de mon article scrupuleusement suivi, paragraphe par paragraphe.

L'auteur ne se situe pas dans la démarche historique : il rédige un long et laborieux réquisitoire dont de toute évidence les conclusions sont arrêtées d'avance : Grégoire est totalement, intégralement, viscéralement à la solde des Allemands et

celui qui prétend montrer que les choses ne sont pas aussi simples, aussi univoques et manichéennes est un falsificateur dont l'intention réelle et profonde est de le réhabiliter. Il s'agit de la démarche d'un procureur, pas de celle d'un historien. Il s'agit du texte de quelqu'un qui ne doute pas de détenir de la vérité, qui n'hésite pas à se montrer arrogant, humiliant, à donner des leçons (à plusieurs reprises il s'appuie sur « la vérité historique » que bien sûr il détient) et à réclamer sinon des sanctions, du moins la condamnation morale de l'auteur qu'il attaque.

Enfin, l'objet de ce long réquisitoire est essentiellement l'auteur de l'article, l'historien que je suis ; le commissaire Grégoire sert de prétexte à une campagne calomnieuse dont je vais montrer quel est l'objectif réel. Je suis cité près de soixante fois et l'analyse du texte montre que je suis accusé de deux graves tares, incompétence et malhonnêteté :

- Historien incompétent : « *L'auteur mélange de toute évidence* » ; « *Il se trompe incontestablement* » ; « *L'auteur n'est plus très sûr de lui* » ; « *L'auteur est incapable de préciser* ».

- Historien malhonnête : « *Une telle démarche sollicite singulièrement l'histoire* » ; « *omissions partisans* » ; « *Cette formulation pour le moins ambiguë ne permet-elle pas de se demander si l'auteur n'épouse pas ici la thèse de l'accusé* ».

La publication de M. Lavrat n'ouvre donc pas un débat entre historiens dans la mesure où il ne respecte ni les règles, ni les usages de l'historien mais où il cherche à discréditer l'auteur dont il ne partage pas

les conclusions, ne reculant pas devant la diffamation<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas non plus du désormais traditionnel débat entre l'historien et le résistant qui s'estimerait dépositaire d'une expérience unique et inaccessible à celui qui ne l'a pas vécue : d'une part l'auteur n'a pas été résistant, d'autre part des résistants reconnus et respectés ont apprécié mon texte et ont publiquement soutenu le contenu de mes travaux d'historien<sup>3</sup>.

Devant le caractère insultant et diffamatoire des attaques auquel M. Lavrat se livre dans son texte envers mon honnêteté intellectuelle, mes compétences d'historien et mes supposées opinions politiques, j'ai d'abord estimé que je n'avais pas à répondre. Les ouvrages que j'ai publiés, seul ou avec mes amis du groupe des historiens de l'ARORY ont reçu du public et des historiens un accueil et des critiques dont nous pouvons, eux et moi, être fiers. Le contenu du cédérom *La Résistance dans l'Yonne* a été validé par le comité scientifique de l'AERI et Jean-Marie Guillon, uni-

### **MON ARTICLE DE YONNE-MÉMOIRE AVAIT SEULEMENT POUR OBJET DE MONTRER LES ASPECTS PLUS AMBIGUS DE GRÉGOIRE EN SOULIGNANT SES CONTACTS AVEC LA RÉSISTANCE ET SON APPARTENANCE AUX SERVICES SPÉCIAUX.**

versitaire spécialiste de la Résistance et de l'Occupation a pu écrire que « *la précision des notices et les choix faits sont remarquables. Incontestablement le travail documentaire réalisé par l'équipe [...] réunie par Joël Droglend est non seulement considérable [...] mais d'une très grande rigueur* »<sup>4</sup>.

J'ai cependant décidé de reprendre la plume, d'une part pour dénoncer la méthode et montrer les véritables objectifs de l'entreprise, d'autre part pour réaffirmer la véracité du contenu de mon article.

### **LES MÉTHODES DU PROCUREUR**

M. Lavrat me reproche continuellement de ne pas parler des activités de répression du commissaire Grégoire et multiplie les documents qui semblent dévoiler ce que j'aurais cherché à cacher. Je serais donc en réalité guidé par la seule volonté de mas-

quer les actions néfastes de Grégoire pour le réhabiliter. C'est pure malveillance. Il sait bien que cet article n'était pas exhaustif et que je n'entendais pas y reprendre toutes les analyses qui sont faites sur ce sujet dans les fiches du cédérom *La Résistance dans l'Yonne* et les chapitres du livre *Un département dans la guerre*. La répression anticommuniste de septembre 1941 et celle du printemps 1942 y sont présentées et les documents d'archives exhibés dans les annexes de la brochure de M. Lavrat sont cités dans les sources de ces fiches ; c'est dans le cédérom que M. Lavrat a appris ce qu'il écrit sur le corps franc de lutte contre le terrorisme dont nous avons été les premiers à parler. Mon article de *Yonne-Mémoire* avait seulement pour objet de montrer les aspects plus ambigus du personnage en soulignant ses contacts avec la Résistance et son appartenance aux services spéciaux.

M. Lavrat me fait dire ce que je n'écris pas, en affirmant ses opinions ou interprétations comme des réalités incontestables. Le procédé est déroutant et peut être très efficace sur le lecteur qui n'a évidemment pas à l'esprit le contenu précis de mon article qu'il prend alors bien soin de ne pas citer. Exemple : « *Dans ce chapitre de l'article, les explications et analyses de l'auteur peuvent être considérées, bien qu'il s'en défende, comme relevant d'un a priori politique et idéologique, de caractère subjectif* » ; c'est tout à fait faux (il s'agit dans l'article d'opposer la mémoire communiste à la réalité historique telle que les documents permettent de l'établir), il n'y a aucun argument, mais le tour est joué et il peut alors proposer une analyse communiste pure et dure ! Il ne se rend pas compte, et ses amis non plus, que pour lui, la mémoire communiste c'est la « vérité historique » !

### **ECRIRE ET NON « REVISITER » L'HISTOIRE**

L'histoire de la Résistance dans l'Yonne, et plus largement l'histoire de l'Yonne sous l'Occupation est un sujet récent d'étude historique. Robert Bailly a accompli une œuvre pionnière et essentielle en recueillant de très nombreux témoignages mais il n'a pas écrit une histoire de la Résistance icaunaise. L'ensemble de son œuvre constitue une vaste chronique de la Résistance : sur le plan de la méthode, il ne cite en effet aucune source, ne donne

aucune référence et ne procède qu'exceptionnellement à la critique des documents. Ses livres, qui ont connu un gros succès, ont pendant longtemps fourni l'essentiel de la connaissance sur la Résistance dans l'Yonne. Ils ont même bénéficié d'un statut très particulier, considérés « comme ayant valeur de source » par beaucoup. Militant communiste, président de l'ANACR, Robert Bailly a diffusé avec ses ouvrages une image qui fait du Parti communiste français le précurseur, l'initiateur et le moteur de la Résistance icaunaise. Quelques thèmes majeurs se sont ainsi imposés de fait comme des vérités historiques :

- Le Parti communiste aurait eu dans l'Yonne une évolution linéaire et cohérente, toujours fondée sur une volonté de résistance ; des maillons successifs s'enchaînent pour créer cette continuité : la réunion fondatrice du 1<sup>er</sup> septembre 1940, l'Organisation spéciale, le Front national et les FTP.

- Le Parti communiste bénéficierait du point de vue de la volonté de résistance et de son prolongement dans l'action d'une antériorité fondamentale : dès le 1<sup>er</sup> septembre 1940 les militants auraient été prêts à lutter.

- Le Parti communiste aurait eu un rôle moteur et principal : R. Bailly fait une large part aux organisations non communistes mais elles interviennent toujours plus tard.

- La Résistance non communiste est toujours soupçonnée d'impureté, de contacts douteux : on parle d'« IS » (Intelligence Service) par exemple pour souligner sa dépendance à l'égard des Anglais ; on parle d'« attentisme » aussi alors que les communistes, eux, seraient des combattants déterminés. Il est intéressant de remarquer qu'aujourd'hui encore M. Lavrat parle des « milieux authentiques » de la Résistance<sup>5</sup> ! Comprenez les milieux proches du PC (FN et FTP) ; les autres ne sont pas de vrais résistants !

Les premiers travaux historiques recourant à des recherches dans les archives publiques et à leur critique historique méthodique ont été ceux d'étudiants en maîtrise de l'Université de Dijon et ceux des correspondants du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (en particulier l'énorme travail de dépouillement de Mme Regnard permettant d'établir une chronologie des actes de résistance, >

> matière première d'une possible étude plus synthétique]. Ces travaux n'ont pas été diffusés alors que de nombreuses commémorations enracinaient la mémoire communiste dans l'opinion publique : on vit ainsi la pose d'une plaque commémorant la réunion de quelques militants communistes le 1<sup>er</sup> septembre 1940 et présentant cette réunion comme l'acte de naissance de la Résistance icaunaise<sup>6</sup> ne pas soulever la moindre contestation, ni même le moindre débat. L'ouvrage de Pierre Rigoulot<sup>7</sup> *L'Yonne dans la guerre 1939-1945*, paru en 1987, fut le premier travail historique, parlant par exemple et pour la première fois de la persécution des juifs dans l'Yonne.

Les travaux engagés par les historiens de l'ARORY pour la réalisation du cédérom *La Résistance dans l'Yonne* dans les archives publiques et privées ont permis une nouvelle approche, réellement historique et méthodique. De nombreux faits nouveaux ont été mis à jour, des faits connus ont été remis en perspective ou réinterprétés. L'action et l'évolution du Parti communiste ont été présentées sous un jour nouveau : ce travail historique n'est pas guidé par l'anticommunisme, mais il détruit ou écorne un certain nombre de mythes qui tenaient lieu d'histoire. Affirmer par exemple que le Parti communiste a été résistant dès le 1<sup>er</sup> septembre 1940 relève de la mythologie, de l'historiographie communiste des années 1950-1970, pas de l'histoire. Montrer le trouble des militants devant le Pacte germano-soviétique puis leur soumission à la politique du Parti et à ses inflexions relève du travail historique. Montrer qu'il n'y a pas les « milieux authentiques » de la Résistance et les autres, mais qu'il y a une grande et fondamentale diversité de la Résistance et des résistants relève du travail historique, de même que de montrer que si de nombreux résistants sont venus du Parti communiste et de la gauche, beaucoup aussi sont venus de la droite. Faire de l'histoire nécessite de refuser tout sectarisme, toute occultation, tout traitement a priori différencié des informations découvertes. Faire de l'histoire nécessite une large ouverture d'esprit, l'acceptation de voir ses hypothèses contredites et de nouvelles pistes se découvrir. Faire de l'histoire c'est découvrir et faire savoir que le commissaire aux Renseignements

généraux, agent actif de la répression et de la collaboration avait des activités de résistance et des contacts avec la Résistance.

Et c'est bien là que se situe la raison profonde de la rédaction du violent et insultant pamphlet dont je suis la cible. Il a pour but de me discréditer en tant qu'historien en cherchant à montrer mes supposées incompétence et malhonnêteté, discréditer avec moi mes amis, co-auteurs du cédérom et du livre plus récent *Un département dans la guerre*, plus largement discréditer le contenu du cédérom et du livre, parce qu'ils présentent une histoire de la Résistance qui met le Parti communiste à sa plus juste place, qu'il présente ses actions et son évolution telles qu'elle furent et non telles que le Parti communiste avait réussi à les présenter<sup>8</sup>. M. Lavrat ne défend pas une approche historique, il ne parle pas non plus au nom de la Résistance à laquelle il n'a pas participé : il défend la version officielle de l'histoire communiste la plus traditionnelle. Ses amis et lui ne reculent pas devant des méthodes inqualifiables qui consistent à harceler, à répandre des rumeurs, à salir. Je constate que la Fédération communiste départementale participe à cette campagne, use de ces méthodes et se rallie à cet obscurantisme qui vise à faire taire un historien en l'insultant.

#### QUI ÉTAIT LE COMMISSAIRE GRÉGOIRE ?

M. Lavrat résume mon article d'une formule lapidaire et expéditive : « *Grégoire aurait été un patriote et un résistant méconnu depuis soixante ans et, qui plus est, victime du Parti communiste* ». Il suffit de lire mon article pour constater que je suis beaucoup plus nuancé et que pas une seule fois Grégoire n'est qualifié de « résistant ». Le réquisitoire me reproche d'ailleurs d'utiliser trop souvent le conditionnel et d'abuser de l'expression « il semble que ». Heureux l'auteur de ces reproches qui n'a jamais eu le moindre doute, qui est convaincu de détenir la vérité, cette vérité que le Parti incarne et dicte, lui qui ne s'est jamais trompé ! Modeste historien, travailleur et méthodique, je cherche, je compare, je m'interroge, je fais des hypothèses, je nuance, je suis séduit par les typologies, puis je constate qu'elles sont trop réductrices et je m'efforce cependant de décrire la complexité et de montrer

l'ambiguïté. Qui donc était le commissaire Grégoire ?

Grégoire est un fonctionnaire au service d'un régime de dictature qui pratique la collaboration d'Etat, comme le sont ses supérieurs (le Préfet, le Préfet régional, l'Intendant de police) et ses subordonnés. Nous leur avons consacré plusieurs fiches dans le cédérom et l'objet n'était pas dans cet article de reprendre l'exposé des activités du commissaire aux Renseignements généraux. L'Etat français est un régime de dictature, d'exclusion et de collaboration. Grégoire est un policier actif, dans un poste très sensible, qui assume avec efficacité ses fonctions de surveillance et de répression du communisme et de « l'anti-France » : francs-maçons, étrangers, juifs. Il est très fortement anticommuniste, il est vraisemblablement antisémite. Au service de Vichy et du préfet Bourgeois il se montre actif et efficace dans les arrestations de militants communistes durant l'été 1941 et le printemps 1942. Je maintiens intégralement tout ce que j'ai écrit à ce propos dans le cédérom et dans le livre. J'y démontre que l'affaire Ringenbach ne s'est pas déroulée comme la présente Robert Bailly et j'y constate que le Parti communiste n'a pas pu ignorer les procès qui ont été faits à Ringenbach après la Libération et qui lui ont permis de sortir libre.

Grégoire n'est pas un collaborationniste. Les mots ont un sens : « collaborationniste » et « collaborateur » ne sont pas synonymes. Le collaborationnisme est la collaboration par idéologie, par conviction. Les militants des partis pro-nazis (le PPF, le RNP, la Légion des volontaires français contre le bolchevisme etc.) sont des collaborationnistes ainsi que les miliciens. Grégoire n'adhère pas (à la différence de Stéphane Leuret, sous-préfet de Sens) à l'un de ces partis, il ne fréquente pas ses dirigeants, il ne demande pas à la Milice (qui semble d'ailleurs bien peu active dans l'Yonne) et à sa Franc-Garde (les miliciens en armes) de participer aux opérations de lutte contre les maquis. Le constater n'est pas s'en féliciter !

Chef des services de police d'un régime antisémite qui a de surcroît proposé aux nazis de mettre l'administration française au service de l'application de la « solution finale de la question juive », Grégoire est un acteur de cette politique. Mais il se trou-

ve que le service des Renseignements généraux n'est pas impliqué directement dans le mécanisme des trois rafles de juifs dans l'Yonne<sup>9</sup>. C'est un fait. Le constater n'a strictement rien à voir avec une volonté de minimiser les actions répressives de Grégoire. Plusieurs fiches du cédérom et un chapitre entier de notre livre étudient la persécution des juifs de l'Yonne. Le mécanisme est bien mis en évidence et l'efficacité de l'administration est redoutable : les ordres d'arrestation sont transmis au préfet de l'Yonne par le préfet régional. Le préfet envoie ses ordres aux sous-préfets ainsi qu'aux services de gendarmerie et de police, pas au service des renseignements généraux. Toute l'opération doit être réalisée avec discrétion sous peine de sanctions.

Je tiens à souligner à ce propos le caractère particulièrement odieux et insupportable de la démarche de M. Lavrat à mon encontre sur ce point précis : il cherche lourdement à accréditer l'idée que je serais le défenseur d'un des acteurs de la Shoah. Sans oser l'écrire ouvertement, mais par une succession d'insinuations, il conduit le lecteur à me situer quelque part du côté du Front national (celui de Jean-Marie Le Pen). C'est d'autant plus ignoble que nous avons été, à l'ARORY, les premiers (après les quelques pages du livre de Rigoulot) à étudier la persécution des juifs de l'Yonne et à y sensibiliser le public. Ainsi *l'Yonne Républicaine* nous accueillit-elle à la une de son numéro du 12 juillet 2002 pour célébrer le soixantième anniversaire de la première rafle des juifs de l'Yonne ; ainsi Jean Rolley signa-t-il un gros dossier sur l'aryanisation des biens juifs dans l'Yonne dans le numéro 14 de *Yonne Mémoire*, ainsi le cédérom et le livre proposèrent-ils une étude assez complète de cette question. On chercherait par contre en vain depuis soixante ans une étude, un article, un simple texte, un discours, une action ou une commémoration qui émane du Parti communiste icaunais et qui s'intéresse à la persécution des juifs de l'Yonne.

Il reste à examiner l'aspect le plus original du personnage : ses relations avec les résistants et avec la Résistance. Car relations il y a ! Et le verdict d'une cour de Justice en 1945 ne saurait être considéré comme une vérité intangible. Le réquisitoire qui conduisit Grégoire à être condamné ainsi que le volumineux dossier d'instruc-

tion qui le précède sont des documents et non des pièces sacrées. Ces documents peuvent et doivent être critiqués. Posons donc la question et cherchons à y répondre.

### GRÉGOIRE FUT-IL UN RÉSISTANT ?

Le dossier d'instruction du procès de Grégoire<sup>10</sup> révèle en effet que ce fonctionnaire de police du régime de Vichy avait des contacts avec la Résistance non communiste (qui est tout autant une authentique résistance que la Résistance communiste) et nous apprend qu'il était lui-même un agent des services spéciaux de l'armée de Vichy. Les témoins venus défendre Grégoire ont été nombreux (et il ne fallait pas manquer de courage pour venir témoigner en faveur de Grégoire) et les faits qu'ils ont mis en évidence n'ont pas été niés alors par le procureur Arloing (alors qu'ils le sont aujourd'hui par le « procureur » Lavrat !), qui les a balayés d'un revers de manche en affirmant que Grégoire était un ennemi de la Résistance authentique (expression reprise aujourd'hui par le « procureur » Lavrat). Ce dossier me conduisit donc à me poser plusieurs questions : Grégoire avait-il des activités de résistance ? Pourquoi resta-t-il en relation avec le réseau Jean-Marie Buckmaster et avec le chef des FFI de l'Yonne, Choupot ? Pourquoi ne trouvons-nous pas de tract qui menace Grégoire sous l'Occupation ? Grégoire menait-il un double jeu ? Ces questions ne sont pas interdites<sup>11</sup> ! L'ambiguïté des comportements n'est pas un sujet tabou. Elle a déjà été constatée par les historiens et le cas de Grégoire n'a rien de bien original. Poser ces questions et chercher à y répondre n'a rien à voir avec une démarche de réhabilitation ; mais elle traduit le refus de se taire sur ce qui dérange et qui pourrait remettre en cause une vision simpliste que nul n'a jamais fondée sur de réelles recherches. Pour l'essentiel, je maintiens tout ce que j'ai écrit dans mon article mais je suis aujourd'hui en mesure d'apporter des précisions complémentaires qui renforcent mon analyse.

### LES SERVICES SPÉCIAUX<sup>12</sup>

Le 2<sup>e</sup> Bureau de l'Etat-major de l'armée a pour mission de traiter les renseignements qu'il reçoit et de produire des notes de synthèse à destination du gouvernement.

Il vit essentiellement des informations que lui transmet le 5<sup>e</sup> Bureau de l'Etat-major, chargé de la recherche du renseignement en France et à l'étranger. Ce Bureau est subdivisé en deux structures : le SR (Service de renseignements), chargé de l'espionnage, et le SCR (Service de centralisation du renseignement), chargé du contre-espionnage militaire.

Après la défaite de 1940, le 5<sup>e</sup> Bureau disparaît officiellement mais renaît clandestinement car les hommes des services spéciaux sont décidés à continuer la lutte contre l'Allemagne. Le SR clandestin dirigé par le commandant Perruche s'installe à Vichy et implante des postes dans les deux zones. Le SCR renaît sous deux formes, l'une clandestine, l'autre officielle. Le contre-espionnage offensif avec ses deux missions fondatrices (pénétrer les services spéciaux ennemis et les intoxiquer), devient l'organisme clandestin TR (Travaux ruraux) dirigé par le capitaine Paillolle installé à Marseille et doté de postes clandestins dans les deux zones. Le contre-espionnage défensif est toléré par l'occupant ; il demeure donc officiel et devient le Service MA (menées anti-nationales), rattaché au cabinet du secrétaire d'Etat à la guerre, dirigé par le lieutenant-colonel d'Alès et représenté dans chaque division militaire par un Bureau des menées anti-nationales. Le colonel Rivet dirige l'ensemble des services officiels et clandestins.

A l'été 1942, sous la pression de l'occupant qui s'inquiète de sa dimension anti-allemande, le BMA est supprimé officiellement, mais recréé de fait dans un SSM (Service de sécurité militaire) confié à Paillolle. En novembre 1942, Rivet gagne Alger où il est confirmé dans ses fonctions par Giraud. Paillolle y arrive aussi après un détour par Londres. Les postes SR et TR de France métropolitaine subsistent dans la clandestinité. C'est alors que le SR devient le réseau Kléber.

### HUGON, CHOUPOT, JOUFFROY, CRONIER, GRÉGOIRE

Les dépositions de Cronier et de Grégoire affirment que tous deux appartenaient à une organisation dirigée par Hugon et qu'ils avaient pour intermédiaire Jouffroy<sup>13</sup>. Qui sont-ils ?

En 1936 le capitaine Jean Hugon appartient à la section allemande du SCR. Il est >

> en poste à Belfort où il est l'adjoint du commandant Lombard<sup>14</sup>. Pendant la drôle de guerre « *il s'efforce avec succès d'entraver les activités du SR allemand en Suisse*<sup>15</sup> ». Quand se constituent les postes clandestins TR, Hugon se fixe à Lyon sous le nom de Hurel, poste TR 114. Il crée des antennes à Macon, Chalon-sur-Saône et introduit des agents au sein du poste *Abwehr* de Dijon. C'est à Lyon que Cronier affirme avoir rencontré Hugon. En mai 1943, le poste TR 114 échappe de peu à une vague d'arrestations. Hugon demeure en poste à Lyon mais son pseudo devient « Souci » ; il y est encore en décembre 1943. Hugon travaille aussi pour le SR Kléber. Je ne suis pas parvenu à préciser la date ni les circonstances de son arrestation ; son nom figure sur la liste des morts ou disparus des services spéciaux : on comprend mieux qu'il ne soit pas venu témoigner au procès Grégoire et il n'est pas sûr que rir de cette absence soit du meilleur goût...

« Jouffroy » est le pseudonyme de Pierre Léon Johnson<sup>16</sup>, né le 6 septembre 1904 au château de La Borde à Montesson (78). Il effectue son service militaire en 1924 et se porte volontaire pour la guerre du Rif en 1925. Mobilisé le 3 septembre 1939, fait prisonnier le 18 juin 1940, il est démobilisé le 9 août 1941. Il s'engage alors dans les services spéciaux et agit dans le double cadre des TR et du SR. Arrêté par la Gestapo le 7 janvier 1943, il est interné à Reims, condamné à mort mais sa peine est commuée et il est déporté le 27 avril 1944 et rapatrié le 15 mai 1945.

Voici des extraits du décret publié au Journal officiel du 14 décembre 1957 portant nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur :

« Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier le 18 juin 1940 dans la région de Belfort et interné à Neubrandebourg (...). Évadé (...), après trois tentatives manquées, rentre dans la Résistance dès fin 1941 comme

DOSSIERS GUERRE  
-:-:-:-:-:-:-:-  
attestations  
ref. agent P.I

Je soussigné, Pierre JOHNSON, demeurant 103 Quai  
BRANLY à PARIS (XV<sup>e</sup>) arrondissement)

Agent F.2. (ex. 231) réseau URANUS du SR KLEBER Service  
333.791/AT (6/XII/1945), en application du Décret 356 du 25  
VII/1942,

Prisonnier de guerre évadé (Croix de guerre, Médaille  
Coloniale),

Membre d'un service des Forces Françaises Combattantes  
33/II/23472 JE/LL (30/XI/1945),

Chef d'un secteur comprenant les CINC départements suivants :

Haute-Marne, Marne, Aube, Yonne, Haute Saône, et Paris du  
15/XII/1941 au 7/I/1943, date de mon arrestation par la Gestapo.

Condamné à mort par le Tribunal de la Kommandanture de  
Châlons sur Marne, pour exécution le 30/IV/1943, gracié sur  
intervention de l'I.S. (échange).

Déporté avec mention N.N. le 27/IV/1944 de Compiègne Ale  
31.548 sur AUMCHWITZ Ale tatoué 135.785, Suchenwald, Ale 54.574  
Flossenbourg Ale 9823, Happing-Bersbruck Ale 9.825 et Dachau Ale  
151.783,

Certifie avoir utilisé Monsieur GREGOIRE, demeurant à  
AUBERRE - 16 avenue Foch, en qualité d'agent P.I. (ex 155)  
dans le département de l'Yonne pendant l'année 1942.

Monsieur GREGOIRE m'a régulièrement remis des fournitures  
de SR et CE.

Fait l'objet de la proposition de récompense suivante :

' CITATION '

Fait pour se vir ce que de droit.

A PARIS le 17 Janvier 1946  
signé : JOHNSON

Vu pour certification matérielle de la  
signature de M. JOHNSON apposée ci-dessus  
Paris le 17 Janvier 1946  
Préfecture de Police  
Quartier de Grenelle.

COPIE certifiée conforme à l'original qui  
nous a été présenté.  
SENS le 21 Janvier 1946  
Le Commissaire de Police.  
signé : BOCQUILLON

Pierre-Léon Johnson (« Jouffroy ») atteste de l'appartenance de René Grégoire services spéciaux en 1942.  
Source : ADY 1222 W 52

chef du secteur 231 du réseau Uranus du  
SR Kleber, et du réseau TR au BCRA<sup>17</sup>(...)  
Obtient par des renseignements précis  
communiqués à la RAF le bombardement  
de plusieurs terrains d'aviation ennemis,  
dont celui de Romilly (Aube) en août 1942.  
Dénoncé et arrêté le 7 janvier 1943, il est  
condamné à mort, voit sa peine commuée  
en déportation dans un camp d'extermina-  
tion par échange avec un officier allemand  
important détenu par les Alliés. Déporté à  
Flossenbourg, Buchenwald, Dachau, il est  
libéré par l'Armée Patton mais contaminé  
par le typhus il mettra plus d'un an à

recouvrer la santé.

Signé : J. Chaban-Delmas »

Le 17 janvier 1946 Johnson établit un cer-  
tificat attestant que Grégoire appartenait à  
son organisation [il est qualifié d'agent P1,  
c'est-à-dire d'agent régulier non clandes-  
tin] et qu'en 1942 il lui a régulièrement  
remis des « fournitures » relevant du ren-  
seignement et du contre-espionnage. Ce  
document est conservé aux Archives  
départementales de l'Yonne sous la cote  
1222 W 52. Il n'est pas possible de dire à la  
demande de qui il a été établi et pourquoi il  
l'a été aussi tard.

Ce document confirme la déposition de Cronier et les déclarations de Grégoire. Il n'y a aucun doute sur l'appartenance de Grégoire aux services spéciaux, à une époque (1942) où il apparaît à beaucoup que l'Allemagne a gagné la guerre et où les organisations de résistance ne font que commencer à se structurer.

### PEUT-ON PARLER DE RÉSISTANCE ?

Entre historiens qui se respectent et se reconnaissent membres d'une communauté scientifique appliquant des méthodes éprouvées, il aurait été possible d'échanger des arguments sur la qualification de la nature des activités de Grégoire au sein des services spéciaux. S'agit-il de résistance ? Robert Belot consacre un chapitre à l'action des services spéciaux dans un livre récent<sup>18</sup>. Les compétences de ce chercheur n'étant pas contestables, je m'appuierai sur ses observations et sur ses réflexions !

Deux arguments plaident pour contester à l'action des services spéciaux la qualification de « résistance » : leur antigauillisme et leur légitimisme à l'égard de Vichy. La dimension antigauilliste est bien réelle. Les BMA sont chargés de la lutte contre le communisme et contre le gaullisme ; « si les TR et autres BMA ont bien affaibli le potentiel de renseignement et d'action des services secrets ennemis, ils ont aussi, dans le cas d'espèce amoindri celui de la France libre. La simple honnêteté intellectuelle oblige à le reconnaître<sup>19</sup> ».

L'autre reproche qui est fait aux hommes des services spéciaux est leur positionnement politique. « Ces hommes sont des professionnels, patriotes, qui font leur travail dans les conditions certes particulières de la clandestinité et qui s'inscrivent dans la politique de Vichy (...) qui cherche face à l'occupant à préserver son autonomie (...) Ils rêvent d'une résistance apolitique et autochtone qui ne s'attaque pas aux fondements du régime de Vichy dont ni la légalité ni la légitimité ne sont mises en cause ».

Cependant d'autres faits plaident pour la reconnaissance de leur action comme étant intégrée à la Résistance, reconnaissance d'ailleurs admise par la République à la Libération. Le premier de ces faits réside dans la réalité et l'efficacité de leur lutte contre l'occupant. « Le bilan de la « résistance » des services spéciaux clandestins

*fait apparaître une certaine efficacité et une réelle opérationnalité (que pourraient leur envier la majorité des organisations de résistance au début de l'occupation) et ce, en dépit de la complexité du dispositif et de ses ambiguïtés politiques. La montée en puissance des personnels est impressionnante. Selon un rapport du 10 juillet 1941 établi par la direction des TR, le nombre d'agents ou HC (honorables correspondants) en service passe de 60, en juillet 1940, à 429 à l'été 1941. Pour les années 1941 et 1942, on estime qu'ils ont été responsables de l'arrestation d'un minimum de 150 agents allemands ».* Les TR et le réseau Kléber (ex SR) ont d'ailleurs été homologués à la Libération au titre des Forces françaises combattantes à compter de juillet 1940. Au total, à l'issue du conflit 3515 agents ont été homologués au titre des FFC (agents P1 et P2), dont un tiers de militaires. Le mémorial de Ramatuelle, hommage aux « héros disparus des services secrets » qui ont trouvé la mort à la suite de leur action, compte 315 noms.

Voici la conclusion de Robert Belot dont je partage le contenu : « La définition même de ce type de résistance n'est pas aisée, si tant est, bien sûr, qu'on lui accorde le droit d'accéder à cette catégorie. Ce qui paraît établi, c'est que l'action résistante des services spéciaux se situe hors de la référence gaulliste et du champ des mouvements de la résistance intérieure (malgré l'existence de liens ponctuels), entre l'approbation de l'Etat français (...) et une semi-clandestinité (...) Je ne suis pas favorable à la position de certains qui excluent à priori du champ de la Résistance (...) l'action des services spéciaux. L'appartenance à la Résistance est reconnue par la communauté résistante et, officiellement, par la République à la Libération sous forme du processus d'homologation. C'est un critère qui en vaut d'autres, même si l'historien conserve naturellement toute sa liberté vis-à-vis des institutions (...). Je serais tenté de définir l'action des services spéciaux, du moins à ses débuts, comme une attitude para-résistante. Claude Bourdet, grande figure « de gauche » du mouvement Combat, estime, parlant de Paillolle et de la « fraction anti-allemande du SR de Vichy », que ces hommes « résistent à leur manière » car, pour eux, « la guerre contre l'Allemand continue toujours ». Les hommes des services spéciaux par-

*tagent avec tous les résistants ce qui définit la Résistance elle-même : la capacité de ne pas céder à la fatalité et la volonté de ne pas accepter la défaite en cherchant à poursuivre la lutte d'une manière ou d'une autre ».*

En ce sens Hugon, Cronier et Jouffroy sont évidemment des résistants même si leur action ne s'est exercée qu'au sein des services spéciaux (à des degrés très différents) alors que celle de Choupot s'élargissait par la suite bien au-delà. Il n'en va pas de même pour Grégoire qui est d'abord un fonctionnaire de Vichy, un policier, un agent actif de la politique d'exclusion et de répression de la dictature de l'Etat français. On ne peut le qualifier de « résistant » dans la mesure où une part essentielle de son activité consiste à lutter contre la Résistance, essentiellement contre la Résistance communiste. Néanmoins il est indéniable qu'il exerce des actions de résistance simultanément à ces fonctions répressives.

Grégoire est un fonctionnaire de Vichy, agent actif de sa politique, un acteur de la collaboration d'Etat qui a réalisé des actes de résistance en 1941 et 1942 au moins. C'est un fait. Je le constate et je constate avec lui toute la complexité de certaines situations.

### S'AGIT-IL DE DOUBLE JEU ?

Voilà encore un terme à propos duquel la discussion est possible ; d'autant plus que les faits étant avérés, ce qualificatif est une question d'interprétation et d'appréciation personnelle. Il me semble que l'action de Grégoire en 1941 et 1942 ne relève pas du double jeu car à cette époque, le contexte international est très largement favorable à l'Allemagne qui vole de victoire en victoire, la Wehrmacht atteignant les abords de Stalingrad et le Caucase durant l'été 1942. Il me semble qu'à cette époque Grégoire agit comme beaucoup d'hommes des services spéciaux : il continue la lutte contre l'Allemagne, lutte qui demeure celle qui fut menée entre 1914 et 1918. C'est dans ce sens que j'ai parlé de patriotisme, non pour lui décerner une médaille, mais pour tenter de comprendre, ou du moins d'expliquer, son comportement. Parallèlement il adhère au régime de Vichy et à son idéologie ; il est profondément anticommuniste et il applique la politique de Vichy dans le domaine de la répression du communis-

> me. Les services français ont d'ailleurs le monopole de cette répression avant juin 1941. Il demeurera anticommuniste et fera toujours la différence entre résistance communiste et résistance non communiste. C'est un fait. Ce fait n'est pas original : Jean-Marc Berlière présente par exemple le cas du commissaire Rottée qui était d'une grande violence à l'égard des communistes mais qui cherchait à classer certaines affaires mettant en cause des résistants de l'OCM<sup>20</sup>.

Par la suite, en 1943 et 1944, à mesure que se profile de plus en plus nettement la défaite de l'Allemagne et la prochaine libération de la France, il est tout à fait probable que Grégoire cherche à ménager son propre sort en intensifiant ses relations avec le réseau Jean-Marie Buckmaster.

En ce qui concerne ces contacts, rien de ce que j'ai écrit n'est remis en cause par les quelques considérations malveillantes de mon procureur. Entre historiens qui se refusent aux procès d'intention, il aurait été possible de discuter des raisons qui expliquent l'enlèvement puis le retour de Grégoire à Auxerre au lendemain de la Libération car les observations faites à ce propos par M. Lavrat ne manquent pas d'intérêt.

J'entendais montrer dans mon article que le commissaire Grégoire avait été simultanément un agent actif de la politique de Vichy et un agent des services spéciaux qui continuait la lutte contre l'occupant. Je constatais qu'il avait des relations suivies avec les dirigeants du réseau Jean-Marie Buckmaster

Je ne soulignais pas, mais je le fais aujourd'hui que Robert Bailly<sup>21</sup> et Robert Loffroy n'ont jamais été aussi violents et aussi peu nuancés dans leur jugement sur Grégoire que ne l'est aujourd'hui M. Lavrat. R. Loffroy s'interrogeait sur les motivations de Grégoire acceptant d'oublier que les maquisards arrêtés à Briennon étaient en possession d'une arme, de surcroît d'une arme prise sur le cadavre du premier allemand exécuté dans l'Yonne par la Résistance. Jamais R. Loffroy dans les conversations que j'ai eues avec lui n'a invoqué les curieux arguments qu'il aurait exposés à M. Lavrat et qui sont peu convaincants<sup>22</sup>. En mai 1943 Grégoire aurait préparé son retournement envisageant un prochain débarquement allié...

En mai 1943 ? Quelle prescience ! Autre argument (le premier serait-il bien léger ?) : Grégoire cèderait aux injonctions de ses subordonnés ... sans commentaire ! Constatons plutôt l'ambiguïté du personnage, ambiguïté que confirment deux faits que je n'avais pas voulu mettre en évidence dans mon article : Grégoire aide des juifs à passer la ligne de démarcation et à se réfugier en zone Sud<sup>23</sup>; Grégoire fait relâcher un communiste arrêté par les Allemands<sup>24</sup> et dont il a compris qu'il était en réalité victime d'une vengeance privée. Je constatais enfin que le procès de Grégoire se déroule dans le contexte d'une violente campagne du Parti communiste alors à l'apogée de sa puissance<sup>25</sup> (certes les résultats électoraux les plus favorables au PCF sont ceux de 1946, mais le PCF obtient quand même 25 % des voix dans le département aux élections législatives d'octobre 1945, ce qui n'est pas rien !). Là encore je constate un fait. Il est bien évident que les fonctions répressives de Grégoire durant l'occupation motivent largement sa condamnation à mort par un jury résistant et je ne porte aucun jugement sur le bien-fondé de la campagne du Parti communiste mais la distanciation de l'historien est un principe qui est totalement étranger à mon procureur.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que Grégoire n'ait pas été gracié mais il est légitime de poser la question de cette grâce refusée. Je doute très fortement du fait que de Gaulle ait eu le temps et la volonté d'étudier précisément chacun des dossiers de grâce qui lui étaient soumis ; mais je n'ai pas connaissance d'une étude historique précise sur ce sujet.

On l'aura compris : il n'y a pas d'affaire Grégoire. Il y a un travail de recherche historique qu'il n'est pas interdit de critiquer et de contester mais qu'il est malhonnête de considérer comme un propos politique visant à réhabiliter le commissaire Grégoire. ■

JOËL DROGLAND.

[1] « Plusieurs démarches visant à renouveler l'interprétation d'une époque ou d'un événement, à remettre en cause le point de vue dominant, ont été qualifiées de « révision ». Ce mot visait à souligner leur caractère novateur et non pas à les délégitimer, ses représentants étant toujours reconnus comme des membres à part entière de la communauté historique [...] La découverte de sources nouvelles, l'exploration des archives, l'enrichissement des témoignages peuvent éclairer d'une lumière inédite des événements que l'on croyait parfaitement connus ou dont on avait une connaissance erronée [...] L'histoire s'écrit toujours au présent et le questionnement qui oriente notre exploration

du passé se modifie selon les époques, les générations, les transformations de la société et le parcours de la mémoire collective ». Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, éditions La fabrique, 2005. Chapitre VI, Révision et révisionnisme.

[2] La diffamation publique est définie par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 en son article 29 alinéa 1 : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation ». Affirmer que ma démarche n'est pas celle d'un historien mais que je cherche à réhabiliter un collaborateur par sympathie politique porte atteinte à mon honneur. Sous-entendre que j'« occulte » des sources et que je leur fait subir des « amputations partielles » porte atteinte à mon honneur.

[3] Dans une lettre adressée le 21 septembre 2006 au Bureau national de l'ANACR, Jean Léger (résistant, déporté NN) et Roger Pruneau (maquisard FTP, engagé pour la durée de la guerre) écrivent : « Nous estimons que la vérité historique prime sur les idéaux politiques et nous tenons à préciser combien nous faisons confiance à Joël Drogland qui s'est toujours montré impartial, honnête, compétent et rigoureux dans ses écrits ».

[4] *Historiens et Géographes*, Revue de l'Association des professeurs d'histoire-géographie, N° 391, juillet 2005.

[5] Guy Lavrat, *En marge des commémorations de la libération : l'affaire du Commissaire spécial Grégoire, Nouvelles de l'Yonne*, N° 176, octobre-novembre 2006.

[6] Une plaque a été apposée le 1<sup>er</sup> septembre 1974 sur le mur de la maison où se tint la réunion (14, rue Monge à Auxerre), portant l'inscription : « En ce lieu, domicile de Blanche Simon, patriote résistante exemplaire, se tint le 1<sup>er</sup> septembre 1940 la première réunion clandestine de la résistance icaunaise, sur l'initiative de René Roulot, secrétaire de Région du Parti communiste français. »

[7] Pierre Rigoulot, *L'Yonne dans la guerre 1939-1945*, éditions Horvath, 1987, réédité en 2005.

[8] Voir par exemple en ce qui concerne l'affaire Dumont l'article de Thierry Roblin dans ce numéro de notre bulletin.

[9] En écrivant que « le service des renseignements généraux ne joue pas un rôle direct dans la persécution des juifs » je pensais faire clairement la distinction entre renseignements généraux, police et gendarmerie. La police et la gendarmerie jouent un rôle actif dans l'exécution des rafles et Grégoire est effectivement depuis 1943 chargé de la direction et de la coordination de l'ensemble des services de police du département. Il n'est pas responsable de la gendarmerie. La mauvaise foi de mon accusateur est d'autant plus évidente qu'il utilise (sans les citer) les fiches du cédérom sur les rafles de juifs et qu'il sait donc fort bien que le rôle des autorités françaises y est précisément démontré.

[10] ADY, 6 W 25470. On peut consulter les pièces les plus importantes de ce dossier dans l'étude de Roger Pruneau, *Contribution à la connaissance de l'histoire du département et de la Résistance dans l'Yonne pendant la guerre 1939-1945*, pp. 288-309, ADY, 2F479.

[11] Tout historien sera stupéfait en lisant (page 51) sous la plume de M. Lavrat que la culpabilité de Grégoire ne doit pas être discutée car « c'est une décision de justice qui a l'autorité de la chose jugée, tant qu'elle n'a pas été révisée. Cette situation juridique ne peut être ni contestée, ni contestable. C'est pourtant ce que l'auteur de cet article tente de faire ». Mais bien sûr ! Et c'est mon devoir d'historien qui doit travailler en connaissant le contexte et les enjeux de l'époque. De même que tous ceux qui ont travaillé sur l'arrestation de Jean Moulin sont en total désaccord avec les conclusions des procès Hardy ; de même qu'il se trouva des historiens pour remettre en cause les décisions des jurys d'honneur concernant Bousquet ou Papon etc.

[12] Michel Garder, *La guerre secrète des services spéciaux français 1935-1945*, Plon, 1967. Philip John Stead, *Le 2<sup>e</sup> bureau sous l'occupation*, Fayard, 1966. Henri Navarre, *Les services de renseignement 1871-1944*, Plon, 1978.

[13] Rappelons ce que disent les dépositions de Cronier et de Grégoire. Petit industriel sénonais, Henri Cronier affirme avoir fourni à Marcel Choupot en juin 1940 les papiers nécessaires pour lui permettre de gagner la zone sud. Dans le courant de l'année 1941, Marcel Choupot revient dans l'Yonne, rencontre Cronier et lui demande de lui servir d'indicateur pour les services de renseignements du 2<sup>e</sup> Bureau. C'est par l'intermédiaire d'un contact donné par H. Cronier à Choupot à Auxerre que celui-ci fait la



connaissance du commissaire Grégoire. En 1942, le successeur de M. Choupot, Jouffroy, passe à Sens avec Grégoire. En janvier 1943 Jouffroy est arrêté à Paris où H. Cronier doit le rencontrer. C'est Grégoire qui l'aurait fait prévenir de se méfier. H. Cronier se rend alors à Lyon où il rencontre Hugon. Marcel Choupot fut le premier chef de l'état-major FFI de l'Yonne, arrêté à Auxerre le 17 juillet 1944, fusillé en août 1944 par les Allemands en retraite.

[14] Il y a effectivement confusion dans mon article entre Antoine Hugon, un des huit membres du réseau Alliance condamné à mort le 13 novembre 1942 et fusillé au fort de Romainville le 30 novembre et Jean Hugon, capitaine puis commandant, agent du SCR avec lequel Grégoire, Jouffroy et Cronier sont en contact. Mon « incompétence » peut suffire à expliquer cette confusion. On peut aussi invoquer les liens nombreux et originels entre les services spéciaux et le réseau Alliance à ses débuts (Loustanau-Lacau ayant de nombreuses relations avec les hommes des services spéciaux), ainsi que la complexité de l'organigramme mouvant des services spéciaux clandestins. De toute manière cette confusion ne change strictement rien quant à l'appartenance de Grégoire aux services spéciaux.

[15] Garder Michel, op. cit., P. 156.

[16] Archives de l'Association des Anciens des Services Secrets de la Défense Nationale (ASSDN), dossier individuel de Pierre Johnson. Renseignements communiqués par Fabrice Bourrée, AERI.

[17] Il y a là un raccourci fâcheux pour la chronologie. TR et SR n'ont rien à voir avec le BCRA, leurs relations ne sont pas toujours faciles et la fusion de tous les services dans la DGSS (Direction générale des services spéciaux) en 1944 sous la direction de Soustelle ne se fera pas sans heurts et conduira à l'éviction de Paillolle. Ce raccourci s'explique sans doute par le fait que TR et SR furent homologués comme des unités de résistance des Forces françaises combattantes à la Libération. Uranus est le nom que prit le Poste P4 du SR Kléber peu avant la Libération.

[18] Robert Belot, *La Résistance sans de Gaulle*, Fayard, 2006. Chapitre IX, Les services spéciaux.

[19] Selon Paillolle 177 agents gaullistes ou alliés auraient été arrêtés en 1941 par les services spéciaux.

[20] Jean-Marc Berlière (avec Laurent Chabrun), *Les policiers français sous l'Occupation*, Perrin, 2001, p 153

[21] Robert Bailly déclare lors de l'instruction du procès Grégoire (procès verbal du 20 février 1945) : « Grégoire aurait pu prévenir après l'arrestation de Richenbach [sic] : c'est le seul grief que je retiens contre lui ».

[22] Roger Pruneau écrit que Robert Loffroy lui a déclaré : « Concernant Grégoire et son double jeu, c'est exact et pour moi, c'est bouleversant. Il est indéniable qu'en mai 1943, il a sauvé du peloton d'exécution trois FTP pris avec des armes et qu'il est parvenu à les faire libérer », Roger Pruneau, ouvrage cité.

[23] Deux personnes viennent témoigner en faveur de Grégoire devant la Cour de Justice : M. Dalsheimer affirme que son père obtint sa carte d'identité sans la mention

« Juif » grâce à Grégoire ; M. Koffner atteste que Grégoire a fait passer en zone Sud son épouse et son fils qui ont ainsi échappé au port de l'étoile jaune et à l'arrestation.

[24] Le 8 octobre 1941, les Allemands perquisitionnent sur dénonciation au domicile d'Hervé Deschamps, employé SNCF, marié et père de quatre enfants. Des tracts communistes sont effectivement découverts. Deschamps est condamné par le Tribunal allemand le 16 octobre 1941 à deux ans de prison. Grégoire observe un tract qui ne lui semble pas correspondre du tout à ceux que les communistes distribuent habituellement. Il enquête et découvre assez facilement que Deschamps a été victime d'une vengeance privée. Il le prouve aux Allemands et Deschamps est libéré de la prison de Clairvaux le 13 avril 1942. ADY, 61 W 35. Deschamps envoie à la Cour de Justice son témoignage pour la défense de Grégoire.

[25] Voir l'article de Claude Delasselle dans ce numéro de notre bulletin.

# LA TRAGÉDIE DES DUMONT, LE 13 JUIN 1944 À GUERCHY

Une des questions sensibles aux yeux du Parti communiste est celle du drame de Guerchy, le 13 juin 1944. Ce jour-là, à l'aube, une trentaine de soldats allemands arrivent dans ce village et, bien renseignés, encerclent la maison de la famille Dumont. Marcel Dumont, son fils Pierre, sa femme Yvonne et un ami de Pierre, Roger Roy, se défendent avec acharnement, causant des pertes dans les rangs des assaillants. Après plusieurs heures de combat, et alors que la maison est en feu, les trois hommes réfugiés dans la cave se donnent la mort ; Yvonne Dumont, qui s'est rendue, est abattue. Les Allemands interdisent à la population d'éteindre l'incendie, et ordonnent au maire de ne faire relever et enterrer les cadavres des résistants que le lendemain matin.

Dans l'Yonne, après la Libération, ce combat est devenu un des symboles de la lutte armée menée par les résistants communistes, et les Dumont sont devenus des héros. Cela s'inscrit dans la construction d'une mémoire communiste qui affirme fortement le rôle prééminent des communistes dans la Résistance, allant jusqu'à mettre en avant le mythe du « parti des 75 000 fusillés<sup>1</sup>. »

Dès la fin de la guerre, le 10 juin 1945, à l'initiative de l'Association nationale des anciens FFI-FTPF<sup>2</sup>, organisation très proche du Parti communiste, une rue Dumont est inaugurée à Guerchy. En 1951, toujours à Guerchy, en présence du député (et ex-ministre) communiste François Billoux, une plaque est apposée à l'emplacement de la maison incendiée des

Dumont, sur laquelle on peut lire : « *Gloire immortelle aux Francs Tireurs et Partisans tombés héroïquement en ce lieu pour la Libération de la Patrie.* » Dès lors, dans l'Yonne, les Dumont tiennent une place importante dans la mémoire communiste de la Résistance.

Cette tragédie a aussi un rapport direct avec le procès Grégoire. En effet, lors de ce procès, l'accusation produisit une note envoyée par Grégoire à Haas concernant les événements qui s'étaient déroulés dans la région de Branches et de Guerchy

**CE JOUR-LÀ, À L'AUBE, UNE TRENTAINE DE SOLDATS ALLEMANDS ARRIVENT DANS CE VILLAGE ET. MARCEL DUMONT, SON FILS PIERRE, SA FEMME YVONNE ET UN AMI DE PIERRE, ROGER ROY, SE DÉFENDENT AVEC ACHARNEMENT, CAUSANT DES PERTES DANS LES RANGS DES ASSAILLANTS.**

les 7 et 8 juin 1944. *Le Travailleur de l'Yonne*, journal du parti communiste icau-nais, dans un numéro entièrement consacré au procès Grégoire et paru le 20 avril 1945, présente ainsi l'accusation : « *Coup de théâtre au procès Grégoire ! Des documents envoyés à Haas [sic], chef de la Gestapo, prouvent que Grégoire avait indiqué la maison de la famille Dumont comme étant le quartier général des FTPF ayant participé aux actions des 7 et 8 juin dans cette région.* A la suite de cette >

> *dénonciation, Guerchy fut cerné par les Allemands et la maison de la famille Dumont attaquée.* » Cette accusation [reprise plus tard par Robert Bailly<sup>3</sup>], qui fait de Grégoire le dénonciateur des responsables des actions des 7 et 8 juin, a sans doute pesé lourd dans la balance lors de la décision des jurés. Le procureur Arloing s'écrie, dans son réquisitoire prononcé ce même 20 avril 1945 : « *L'affaire de Guerchy est définitivement accablante* »

**LORS DE SON PROCÈS, GRÉGOIRE S'EST VIVEMENT DÉFENDU D'ÊTRE LE RESPONSABLE DE CE DRAME, EN AFFIRMANT QUE « TOUT LE MONDE SAVAIT QUE LES DUMONT FAISAIENT DE LA RÉSISTANCE CAR ILS S'ÉTAIENT FAITS REMARQUER À GUERCHY EN SE BALADANT ARMÉS DANS LE VILLAGE ».**

*en ce qui concerne Grégoire. Vous avez vu le dossier et la preuve formelle de la trahison de Grégoire.* »

Il semble cependant que les choses ne soient pas aussi simples, et que le contexte des libérations anticipées, lancées le 6 juin 1944 par le PCF, ait joué un rôle non négligeable dans cette affaire. Au lendemain du Débarquement, l'état-major FTP, appliquant les consignes du PCF, déclenche des opérations de « libération » dans le cadre de « l'insurrection nationale », dans plusieurs villages de la forêt d'Othe et de l'Auxerrois. Georges Montchanin (« Claude »), responsable FTP, et Roland Souday, responsable du Front national, sont chargés le 7 juin de déclencher les « libérations » dans le secteur de Branches et de Guerchy. Tous deux se rendent chez Marcel Dumont où des armes sont stockées. À Branches comme à Guerchy on bat le tambour et on occupe la mairie. Les jeunes sont mobilisés, des armes leur sont distribuées ; une certaine euphorie gagne les résistants et ceux qu'ils ont armés. Tous parcourent les villages en chantant, avant de se retirer dans la soirée non sans avoir auparavant dressé des barrages routiers entre Guerchy et Branches.

Le 8 juin, vers 20 h, une voiture occupée par des officiers allemands fait demi tour

devant l'un de ces barrages. Les Allemands donnent l'ordre au maire<sup>4</sup> de faire dégager la route. La population appréhende la suite de ces événements. Ses inquiétudes sont fondées car la Feldkommandantur est évidemment alertée, et Guerchy n'est pas loin d'Auxerre. C'est dans ce contexte que les Allemands investissent le village. On connaît la suite.

Il est donc évident que la note envoyée par Grégoire à Haas ne pouvait rien apprendre aux Allemands, qui étaient déjà parfaitement au courant de ce qui s'était passé dans cette région. Par ailleurs, le témoignage de Simone, une des filles Dumont, montre que deux personnes se réclamant de la Résistance s'étaient présentées chez les Dumont la veille du drame, pour demander à Marcel Dumont d'héberger six jeunes clandestins : il s'agissait de toute évidence de membres de la « bande à Wagner », des français qui s'étaient mis au service des forces de répression allemandes et qui avaient pour rôle de repérer les résistants et de les dénoncer aux Allemands ; la manière d'opérer est la même que dans plusieurs autres de leurs interventions. Lors de son procès, Grégoire s'est vivement défendu d'être le responsable de ce drame, en affirmant que « *tout le monde savait que les Dumont faisaient de la résistance car ils s'étaient faits remarquer à Guerchy en se baladant armés dans le village* ». Pourquoi alors Grégoire avait-il envoyé cette note à Haas ? Grégoire a affirmé au cours de son procès qu'à de nombreuses reprises, il avait agi ainsi, pour prouver à Haas qu'il faisait correctement son travail de policier, sans pour autant révéler quoi que ce soit que les Allemands ne sachent déjà : bien entendu, ajouter ou non foi à cette affirmation ne relève que du domaine de l'interprétation.

Y a-t-il un lien direct entre la « libération » de Guerchy, le 7 juin, et l'attaque allemande contre la maison Dumont, le 13 juin ? La population de Guerchy a semblé le penser car parmi l'immense foule présente le jour de l'inauguration de la plaque Dumont, il y avait bien peu d'habitants de Guerchy, comme l'écrit Robert Loffroy dans ses mémoires<sup>5</sup>. Mais le même Robert Loffroy écrit aussi, toujours dans ses *Souvenirs de guerre*, à propos des « libérations anticipées » déclenchées par le PCF le 7 juin

1944, que ce fut « *une action irréfléchie aux conséquences négatives incalculables* ». Il est parfaitement légitime d'affirmer que le drame de Guerchy est une de ces « conséquences négatives ».

THIERRY ROBLIN ET CLAUDE DELASSELLE

**Notes**

**[1]** Chiffre fort heureusement sans aucun rapport avec la réalité ; le récent ouvrage de Jean-Pierre Besse et Thomas Pouty (*Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation. 1940-1944*, Editions de l'Atelier, 2006) évalue, après une étude très serrée des sources disponibles, le nombre réel des fusillés par les Allemands en France pendant cette période à moins de 5000 personnes, qui par ailleurs n'étaient évidemment pas toutes communistes, même si les communistes en ont représenté la majeure partie.

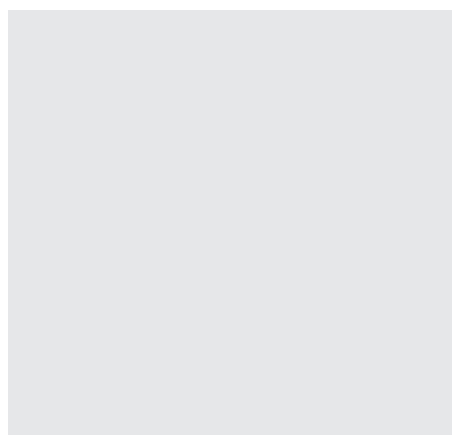
**[2]** Devenue en 1952 ANACR (Association nationale des anciens combattants de la Résistance). La direction de l'ANACR a longtemps été communiste dans l'Yonne (Robert Loffroy, Robert Bailly, l'ont présidée), mais ne l'est plus aujourd'hui.

**[3]** Robert Bailly, *La Croix de Saint-André*, ANACR, 1983, p. 197.

**[4]** Existent aux Archives, dans le dossier d'instruction du procès Grégoire, une lettre du maire de Branches au préfet, datée du 8 juin 1944, signalant ces événements et demandant l'intervention des forces de police, ainsi que la déposition du maire de Guerchy du 28 avril 1945, ADY, 6 W 22570.

**[5]** Militant communiste, membre de l'état-major des FTP, Robert Loffroy est l'auteur d'un manuscrit intitulé *Souvenirs de guerre*. Son témoignage est très précieux sur ce point ; il a été engagé sur ces actions, qui l'ont marqué.

# L'AFFAIRE GRÉGOIRE DANS LA PRESSE ICAUNAISE



Après la Libération, cinq journaux seulement paraissent dans le département de l'Yonne : *l'Yonne Républicaine*, journal d'information, *Le Travailleur de l'Yonne*, organe de la Fédération de l'Yonne du Parti communiste, *l'Yonne Libre*, organe du Front national de l'Yonne, très proche du PCF, *La Vie de l'Yonne*, organe du mouvement Libération de l'Yonne, très proche des milieux socialistes, et enfin *l'Éclaireur de l'Yonne*, journal sénonais se situant nettement à droite. Comment ces cinq journaux, un quotidien, *l'Yonne Républicaine*, et quatre hebdomadaires, ont-ils traité le « cas Grégoire » ?

## L'YONNE RÉPUBLICAINE

*l'Yonne Républicaine* ne prend pas part dans cette affaire : plusieurs éditoriaux s'impatientent des lenteurs de l'épuration et réclament que celle-ci s'attaque aux responsables et pas seulement aux « lampistes », mais ils ne citent jamais le nom

de Grégoire avant le 30 mars 1945, pour annoncer l'ouverture de son procès devant la Cour de justice de l'Yonne le 18 avril suivant. Ensuite le journal se contente de publier, entre le 20 avril et le 6 juin 1945, de très larges extraits des débats du procès, et d'annoncer le 6 juin l'exécution de Grégoire. Par contre le Comité Local de Libération d'Auxerre, dont le président est André Cornillon, ancien dirigeant du Front national et membre du Parti communiste, fait paraître à plusieurs reprises dans les colonnes de ce journal, à l'automne 1944 et dans l'hiver 1945, des communiqués ou des compte rendus de réunions où Grégoire est violemment attaqué.

## LA PRESSE NON COMMUNISTE

En dehors des journaux d'obédience communiste, le journal de Libération, *La Vie de l'Yonne*, ne consacre au total que trois articles à Grégoire. Celui du 15 décembre 1944 reprend à peu près les mêmes accusations que celles faites par les communistes contre Grégoire : « *la vie peu recommandable de ce débauché* », les « *arrestations de résistants* », sa « *coopération étroite avec Haas* » et ses « *sentiments pro-allemands* », sa participation « *active à l'attaque de différents maquis* »... Mais il fait aussi état des arguments avancés par Grégoire pour sa défense [« *Grégoire* » fait ressortir qu'il a agi bien des fois dans l'intérêt des services d'espionnage et de contre-espionnage français et allié, ou invoquant sa position difficile à l'égard des autorités d'occupation, ou en rejetant le

plus souvent la responsabilité sur l'ex-préfet Bourgeois »], ce qui n'est jamais le cas des articles du *Travailleur*. Le numéro du 23 février 1945 évoque le lynchage de Marsac (le 15 février 1945, à l'issue d'un meeting tenu à Dijon à l'appel du CDL et du Parti communiste de la Côte d'Or pour protester contre le report de son procès et qui rassemble environ 20 000 personnes, la foule chauffée à blanc par plusieurs discours enflammés marche sur la prison où Marsac, ancien commissaire spécial de la Côte d'Or est incarcéré, l'extrait de sa cellule, le lynche et promène son cadavre dans les rues) et met en garde contre la « *vindictte populaire* » si le procès Grégoire n'a pas lieu rapidement. Le troisième article, dans le numéro du 27 avril 1945, est intitulé « *Grégoire au poteau* » : il évoque avec un certain étonnement les témoignages à décharge, notamment celui de Cronier « *parlant d'actes de résistance de Grégoire* », résume très brièvement le réquisitoire d'Arloing et la plaidoirie de Floriot et annonce le verdict du jury avant de se terminer sur : « *À quand le procès Bourgeois ?* »

Enfin *l'Éclaireur de l'Yonne* ne consacre à Grégoire qu'un très court article, le 25 avril 1945, pour annoncer la condamnation à mort de Grégoire, « *ce triste sire qui fit arrêter de nombreux patriotes dont certains furent fusillés comme otages* ».

## LA PRESSE COMMUNISTE

La mise en cause de Grégoire est essentiellement le fait du journal communiste *Le* >

> *Travailleur de l'Yonne*. Le premier article concernant Grégoire figure dans le numéro 3, à la date du 29 septembre 1944. Grégoire y est accusé d'avoir arrêté des militants communistes, comme Jules Brugot et sa femme, et de les avoir « livrés aux Boches ». Grégoire est également accusé de n'avoir pas prévenu, en mars 1942, les militants communistes de l'Yonne de la « trahison » de Ringenbach, accusation reprise dans d'autres numéros du *Travailleur* (et par Robert Bailly dans sa déposition au procès Grégoire). Plus des deux tiers (23 sur 34) des numéros du *Travailleur* parus entre septembre 1944 et avril 1945 comportent un article évoquant Grégoire, qualifié généralement de « traître », ou parfois d'« assassin ». Même s'il n'est pas seul mis en cause (le journal évoque plusieurs fois le nom de Bourgeois, l'ex-préfet, et les noms d'autres membres de la police, comme Bussat, Blache, Froger, etc.), Grégoire est bien la cible principale des communistes icaunais. Leurs accusations portent essentiellement sur le rôle joué par Grégoire dans l'arrestation en 1941 et 1942 de militants communistes qui seront fusillés comme otages par les Allemands. Est aussi incriminé le rôle de Grégoire dans les attaques de maquis par le Corps Franc dont il était le chef (seul exemple cité, l'attaque du maquis Victoire et Liberté à Héry le 3 juin 1944, Grégoire étant accusé d'avoir préparé le plan d'attaque et d'avoir « appelé les Allemands en renfort »). Il est accusé d'avoir remis des rapports sur les activités de la Résistance à Haas, « le chef de la Gestapo » de l'Yonne, avec lequel il aurait entretenu des relations étroites. Dans ces articles, dont la plupart sont signés par le directeur du journal, Roland Souday, Grégoire est présenté comme un jouisseur (« gros, gras »), un débauché amateur de femmes, entretenant de nombreuses maîtresses (un dessin le représente à table, levant son verre, en compagnie de deux femmes et de deux hommes, dans le numéro du 6 avril 1945) et ayant proposé un marché « infâme » aux épouses des internés de Vaudeurs, qualifié de « camp de concentration ». Il est accusé de nombreuses reprises de vénalité et d'avoir monnayé ses « trahisons » auprès des Allemands.

Le lynchage du commissaire Marsac à Dijon, le 15 février 1945, est exploité de

façon habile par Maria Valtat, résistante communiste et membre de la direction du PCF icaunais, dans le numéro 24 daté du 23 février 1945. Celle-ci écrit : « Il faut qu'on nous entende, il faut qu'on fasse justice si on veut éviter le retour de pareils incidents, il faut juger vite et bien ». Elle sous-entend que « certains auraient intérêt au renouvellement de ces incidents regrettables, en supprimant Marsac brutalement on a sans doute sauvé quelques complices du sinistre personnage », semblant ainsi tenter d'exonérer le CDL et le Parti communiste de toute responsabilité dans ce lynchage. On a vu que ce même argument avait été avancé le même jour par *La Vie de l'Yonne*, avec moins de subtilité toutefois puisque la menace du lynchage de Grégoire y est clairement brandie : « Faudra-t-il que les patriotes, instruits par l'expérience dijonnaise, enfoncent les portes de la prison d'Auxerre et règlent le procès de tous les traîtres, sans autre forme ? »

De février à avril 1945, presque tous les numéros du *Travailleur* contiennent des articles en première page titrés « La peine de mort pour Grégoire », en y associant parfois Bourgeois, et reprenant inlassablement les accusations déjà évoquées. Quant au numéro 32, daté du 20 avril 1945, qui est le dernier jour du procès Grégoire, il y est consacré en totalité, sous le grand titre « Grégoire est condamné à mort » ; il insiste sur l'implication, qui venait d'être évoquée au cours du procès, de Grégoire dans l'affaire Dumont (voir l'article de Thierry Roblin dans ce numéro).

Son nom disparaît ensuite du journal communiste, sauf dans un court article daté du 8 juin 1945 annonçant son exécution le 5 juin, réclamant que se tienne rapidement le procès de Bourgeois devant la Cour de justice de l'Yonne (procès qui n'aura finalement pas lieu) et demandant que d'autres policiers « complices » de Grégoire soient à leur tour inculpés et jugés : « L'épuration n'est pas finie, elle ne fait que commencer ». L'autre hebdomadaire proche du PCF, *l'Yonne Libre*, consacre beaucoup moins de place à l'affaire Grégoire : deux articles seulement, parus juste avant et juste après le procès, et qui reprennent en gros l'argumentation du *Travailleur*. Le second article fait cependant allusion à la défense de Grégoire qui affirme qu'il était « en rapport avec l'Intelligence Service et que c'est

avec l'accord du Foreign Office qu'il procédait aux arrestations ». Il contient quelques brefs extraits du réquisitoire du procureur de la République, Arloing (celui-ci accusant notamment Grégoire d'avoir remis aux occupants « un document du Front national, de ces francs-tireurs partisans, les meilleurs parmi les meilleurs ») et de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Floriot.

Pour conclure, il apparaît clairement que la presse communiste icaunaise a pesé de tout son poids pour hâter la tenue du procès de Grégoire et pour que la condamnation soit la plus lourde possible et on ne peut éviter de poser la question de l'influence de cette campagne de presse sur le verdict final. ■

CLAUDE DELASSELLE